

# LEXIQUE MUSICAL

**A Cappella** : Se dit de tout chant joué sans accompagnement instrumental.

**Accord** : Superposition de plusieurs notes.

**Altération** : Symbole conventionnel placé soit devant une note et qui en modifie la hauteur, soit en début de portée afin d'en indiquer la tonalité. (Les altérations possibles sont le bémol, le dièse, le bécarre, et leurs dérivés) :

- bécarre : placé devant une note, le bécarre détruit l'accident précédent pour cette note.
- bémol : placé devant une note, le bémol abaisse d'un demi-ton la hauteur de la note.
- dièse : placé devant une note, le dièse augmente d'un demi-ton la hauteur de la note.

**Ambitus** : Etendue des voix et des instruments de la note la plus grave à la note la plus aigüe.

**Anacrouse** : Une mesure incomplète.



**Arpège** : C'est le jeu successif des différentes notes d'un accord.



**Binaire** : On appelle binaire, un rythme fondé sur la division d'une unité de temps par un multiple de deux.

**Bourdon** : Notes tenues dans le grave. Technique qui consiste à faire chanter par une voix un son continu ou répété sur un rythme régulier toujours sur la même hauteur, alors que la voix supérieure chante la mélodie.

**Canon** : Composition polyphonique dans laquelle les voix chantent à différents moments une même mélodie.

**Consonance** : Ensemble de notes "agréables" à l'oreille.

**Crescendo** : Augmentation de l'intensité sonore au cours d'un morceau.

**Contre chant** : C'est une mélodie secondaire opposée ou associée à la mélodie principale d'un passage musical.

**Decrescendo** : "A l'inverse du crescendo, ce terme signifie une baisse de l'intensité sonore."

**Degré** : Dans une gamme, chaque note est désignée par un numéro qui le situe par rapport à la première note. Les degrés sont notés en chiffres romains.

**Dissonance** : L'inverse de consonance ! Qui est "désagréable" à l'oreille.

**Forme** : Correspond à la structure d'un morceau de musique. Par convention différentes parties sont notées : A,B,C,D.

**Gamme** : Succession de sons ascendant ou descendant suivant une échelle d'intervalles précise.

**Harmonie** : C'est la manière de former et d'enchaîner des accords.

**Intensité** : Degré de force exprimé en musique.

**Intervalle** : Différence de hauteur entre deux notes. Un intervalle peut-être mélodique ascendant (1), mélodique descendant, (2) ou harmonique (3) :



**Intonation** : Émission d'un son à hauteur déterminée.

**Liaison** : Notes jouées dans le même mouvement mélodique sans accentuation en passant de l'une à l'autre. Il faut distinguer le signe de liaison reliant deux notes de même hauteur qui indique que la seconde note n'est pas rejouée.

**Mélodie** : Succession ordonnée de sons musicaux, articulée à partir de rythmes et de hauteurs.

**Mesure** : Organisation du rythme en temps forts et faibles.

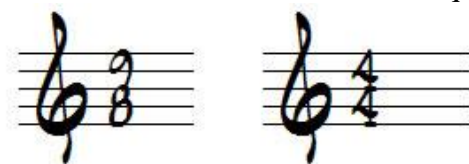
Lorsque les temps de la mesure sont divisibles par deux, la mesure est dite binaire ou simple :



Lorsque les temps de la mesure sont divisibles par trois, la mesure est dite ternaire ou composée :



La constitution d'une mesure est indiquée grâce à un chiffre inscrit juste derrière l'armure.



Le chiffre du bas indique l'unité de temps (8 = croche, 4 = noire, 2 = blanche) et le chiffre du haut indique le nombre d'unité de temps dans la mesure. Ci-dessus respectivement 9 croches puis 4 noires.

**Mode** : Echelle de hauteurs de son appliquée à un ton donné avec lequel il forme la tonalité. Dans les musiques actuelles, on parle de mode pour indiquer une manière de jouer une gamme diatonique.

**Modulation** : Passage permettant à la musique de changer de tonalité.

**Monodie** : A l'inverse de la polyphonie, cette musique n'a qu'une voix mélodique.

**Note** : Une note est un symbole représentant à la fois la hauteur et la durée d'un son. La forme de la note représente sa durée, sa position verticale sur la portée la hauteur du son et sa position horizontale le moment où elle est émise.



Les sept noms des notes sont do ré mi fa sol la si (notation latine) et C, D, E, F, G, A, B (notation anglo-saxonne).

**Nuance** : Les nuances sont les variations de l'intensité des sons au court d'un morceau. Ces nuances peuvent être indiquées sur la partition par le compositeur. Les nuances sont notées le plus souvent en italien : piano (p), forte (f), fortissimo (ff)...

**Ostinato** : Accompagnement par la répétition d'une séquence rythmique et/ou mélodique.

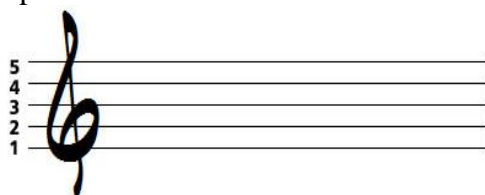
**Partition** : Texte écrit de la musique à interpréter.

**Phrase musicale** : Division naturelle de la ligne mélodique.

**Point** : C'est un signe qui, placé derrière la note augmente la valeur de la durée de cette note de moitié.

**Polyphonie** : Musique avec plusieurs voix (contraire de monodie).

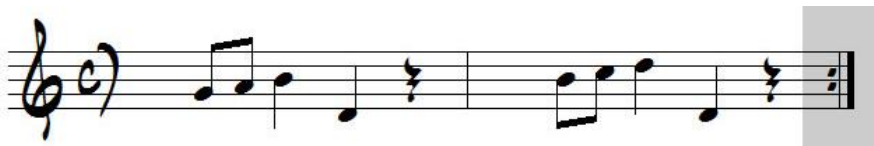
**Portée** : La portée est représentée par cinq lignes horizontales à distances égales. Les lignes sont comptées de bas en haut.



Chaque ligne ou interligne correspond à une note de la gamme. Le nom de cette note est déterminé par la clef utilisée.

**Pulsation** : Battement régulier des temps forts.

**Reprise (barres ou signes de)** : La barre de reprise est un signe qui signifie que l'on doit reprendre le morceau du début :



**Rythme** : Organisation de la durée musicale.

**Silence** : Les silences sont des symboles qui indiquent la durée de l'absence d'émission de note.

**Tempo** : Vitesse d'exécution d'une œuvre musicale. Se définit par un nombre de pulsation par minutes. Par exemple : 60 à la noire signifie que le morceau est joué à la vitesse d'une noire par seconde.

**Temps fort et temps faibles** : Hiérarchisation des temps à l'intérieur d'une mesure. Dans la mesure 4/4, les temps 1 et 3 sont forts (F) et les temps 2 et 4 dits faibles (f).

**Ternaire** : On appelle ternaire, un rythme fondé sur la division d'une unité de temps par un multiple de trois.

**Tessiture** : C'est l'ensemble des notes que peut produire un instrument, elle est définie en généralement pas la note la plus grave et la note la plus aiguë que peut produire l'instrument.

**Thème** : Partie principale d'un morceau, généralement la ligne mélodique la plus reconnaissable.

**Timbre** : Caractéristique particulière d'un son qui permet de le distinguer à hauteur et intensité égale.

**Ton** : Voir intervalle.

**Tonalité** : La tonalité se définit par rapport à la tonique de la gamme utilisée dans un morceau.

**Tonique** : Dans le système tonal, c'est le degré I de la gamme. Généralement le degré central d'où l'on part et vers lequel on converge.

**Voix** : Une voix est une ligne mélodique horizontale. C'est aussi un des sons qui composent un accord.

### Références sitographiques

<http://www.cnpmusic.com/plus/lexiqueA.php>

<http://www.guitareclassique.net/lexique-des-termes-musicaux>

<http://www.ethnomusicologie.net/lavoixglossaire.htm>